

« On va aller plus loin »,  
confirme M. Fillon.  
Mais Matignon a calculé que le rachat total  
des jours épargnés coûterait 3 milliards d'euros.  
Trop cher. »  
Le Monde, 25-26 nov. 2007, p. 7

## (R)achat des jours de congé : se laisser enfumer ?

Le décret 2007-1597 du 12 novembre 2007 organise le rachat de 4 « jours de congés travaillés » [sic] pour les agents publics de l'Etat et des collectivités territoriales. Le prix d'achat est forfaitaire et catégoriel : 65 € / jour pour un agent de cat. C, 80 € pour un B, 125 € pour un A.

Limité à 4 jours et conditionné à la possession d'un compte épargne temps (CET) ou à la formulation d'une demande d'ouverture de CET avant le 27 novembre 2007, la mesure est proposée par l'UP8 pour tous les agents qui prennent moins de 45 jours de congés annuels.

**Sarkozy attend avec impatience le résultat de sa proposition qui répond à la mobilisation du 20 novembre dernier et s'inscrit dans un contexte idéologique détestable : culte de la valeur travail, stigmatisation des fonctionnaires, haine de « mai 68 »** Les représentants du ministère ont clairement indiqué à nos représentants qu'ils observeraient avec la plus grande attention la réception de ces mesures qui s'inscrivent dans la droite ligne du galvaudé « *gagner plus pour travailler plus* ».

### **Cette mesure est mauvaise**

- elle permet, à peu de frais, d'éviter la question de l'augmentation du point d'indice, qui n'est plus considérée comme un mode normal d'augmentation du pouvoir d'achat
- L'Etat s'exonère lui-même des versements au titre de l'assurance vieillesse et maladie (prime aux effets équivalents à ceux du cadeau empoisonné fait aux marins-pêcheurs sur le dos des CNAM et CNAV)

### **Cette mesure est incohérente**

- pourquoi 4 jours et non pas 10 s'il s'agit de travailler toujours plus pour gagner toujours plus ?
- cette prime catégorielle favorisera naturellement certains agents de catégorie A qui thésaurisent par culture ou par obligation leurs jours de congés. Le rachat s'inscrit en opposition avec la volonté affirmée d'œuvrer à l'amélioration des plus petits salaires.

### **Cette mesure est inéquitable**

- les personnels exerçant dans des établissements ne s'étant pas dotés de CET seront exclus du champ d'application
- les temps partiels et tous ceux qui s'investissent dans la vie familiale, associative ou culturelle, sont logiquement pénalisés

# LE TEMPS LIBRE N'EST PAS A VENDRE

L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT NE DOIT PAS SERVIR DE PRETEXTE A LA REMISE EN CAUSE DE LA LIMITATION DU TEMPS DE TRAVAIL

## A QUAND UNE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT DURABLE ?

!!! AVANT DE DEMANDER LE RACHAT DE MES CONGES, JE REFLECHIS !!!